

MAIRIE DE VEROSVRES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

Présents : Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Denise TABOULOT, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Sylvie CHARVET, Danièle DUFOUR, Lionel CABATON, Alain MAZILLE, Marc EMORINE.

Excusée : Valérie PINON

Secrétaire de Séance : Robert BONIN

L'assemblée observe une minute de silence en hommage au Lieutenant-Colonel Beltrame suite aux évènements qui ont eu lieu le 23 mars dans l'Aube.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire, approuve le compte-rendu de la séance du 23 février 2018 à l'unanimité.

BUDGET 2018

Le Maire fait le compte-rendu de la commission finances de la communauté de communes St Cyr Mère Boitier où était présent le cabinet SIMCO, spécialisé en finances locales. Les ressources sont stables pour la communauté de communes. Le fonds de péréquation est équivalent.

Il rappelle que la loi de finances pour 2018 instaure, sous condition de revenus, le dégrèvement annoncé de la taxe d'habitation due pour les résidences principales. Ce dégrèvement doit permettre en 3 ans de dispenser environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe. Les taux respectifs des trois années 2018, 2019 et 2020 sont de 30 %, 65 % et 100 %. L'Etat compense totalement ce dégrèvement.

- Délibération n° 2018_12

Vote des taux d'imposition 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de revaloriser les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018,

RETIENT les taux suivants :

Taxe d'Habitation :	6,64 %
Taxe Foncière Bâti :	11,64 %
Taxe Foncière non bâti :	43,37 %

- Délibération n° 2018_13

Vote du Budget Primitif 2018 - Budget Principal de la Commune

Monsieur le Maire expose la liste des investissements prévus pour l'année 2018, à savoir l'achat d'un microtracteur, l'aménagement d'une aire d'accueil pour camping-cars, les planchers et travaux d'accessibilité à l'Eglise, l'achat de terrains, la réfection à neuf d'un pont, achat de petits outillages, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR:
ADOpte le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit:

	Dépenses	Recettes
Investissement	282 601,75 €	282 601,75 €
Fonctionnement	443 915,74 €	443 915,74 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14.

- Délibération n° 2018_14

Achat d'un microtracteur

Le Maire informe que pour entrer dans le dispositif « zéro phyto », les parties enherbées sur la commune ont augmenté. Il est donc nécessaire d'acheter un microtracteur pour entretenir ces surfaces. Des devis ont été demandés à plusieurs fournisseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'acheter un microtracteur,
ACCEPTE le devis de la société VERNAY de St Symphorien des Bois pour un microtracteur John Deere et ses options au prix de 12 986,67 HT.

- Délibération n° 2018_15

Remise à neuf du Pont de Chevannes

Le Maire rappelle la dégradation du pont de Chevannes sur la Semence et la nécessité d'une réfection à neuf de cet ouvrage.

Les travaux se feront sur les berges et ne toucheront pas le lit de la rivière. En ce sens, la Police de l'eau a donné son accord pour ces travaux. Plusieurs devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE le devis n° 0196 du 15 février 2018 de l'entreprise JAYET de Charolles concernant la remise à neuf du pont de Chevannes pour un montant de 15 684,00 € HT.

- Délibération n° 2018_16

Emploi en Contrat Unique d'Insertion

Le Maire fait part de la nécessité de renouveler le poste d'emploi aidé dans le cadre d'un contrat unique d'insertion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de renouveler l'emploi aidé de Monsieur THOR Luc dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) pour une durée de un (1) an à compter du 1^{er} avril 2018 ;

FIXE la durée hebdomadaire de cet emploi à 28 heures et une rémunération au SMIC majoré de 3 % ;

ACCEPTE de délivrer à Mr Luc THOR une formation selon les modalités du Parcours Emplois Compétences (PEC), à la charge de la collectivité ;

DEMANDE le versement d'une aide de l'Etat ;

DONNE POUVOIR au Maire pour signer la convention avec l'Etat et Monsieur Luc THOR, et toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier.

- Délibération n° 2018_17

Restauration Registres d'Etat Civil : 1881-1890 / 1891-1900 / 1901-1910

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une restauration de registres d'Etat Civil serait nécessaire afin de pouvoir conserver ces documents dans les archives de la Mairie. Plusieurs devis ont été établis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de restaurer les registres d'Etat Civil suivants:

- 1881-1890
- 1891-1900
- 1901-1910

ACCEPTE les devis de l'entreprise "La Relieuse" de BEAUBERY (71220) pour un montant total de 570,00 €.

SOLLICITE l'aide des Archives Départementales du Conseil Départemental au taux maximum pour la restauration de ces registres.

- Délibération n° 2018_18

Classement des Archives Communales

Le Maire indique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire a mis en place un service destiné à assurer la réorganisation et le classement des archives communales, afin d'en faciliter l'utilisation et la gestion quotidienne.

Vu le travail de classement, d'inventaire et d'élimination effectué par le centre de gestion en 2011,

Considérant qu'une partie des archives n'avait pas été prise en compte lors de ce classement (documents des années 1930 à 1970),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire appel au service Archives du Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour une intervention de tri, classement, inventaire et élimination des archives communales de Vérosvres non traitées lors de l'intervention de 2011; DONNE POUVOIR au Maire pour signer la convention et toutes pièces s'y rapportant;

DECIDE d'inscrire au budget les crédits et de mettre en recouvrement les recettes nécessaires pour l'application de ladite convention;

- Délibération n° 2018_19

Proposition Délégué SMAAA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE que le Maire Eric MARTIN représente la commune de Vérosvres auprès du Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA) en complément des délégués déjà proposés : Alain MAZILLE et Danièle DUFOUR.

- Délibération n° 2018_20

Achat Planches Alimentaires à la Salle Communale

Vu l'état dégradé des deux planches alimentaires situées sur le plan de travail de la cuisine à la salle communale, il est nécessaire de les remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la société PERRIER de Marcigny pour la fourniture de deux planches alimentaires pour un montant total de 450,00 € HT.

AFFAIRES DIVERSES

* FLEURISSEMENT : La commune de Vérosvres a obtenu le 2^{ème} prix au concours départemental des villes et villages fleuris dans la catégorie des communes de 251 à 500 habitants.

* Réflexion sur la création d'un parking à la sortie du bourg en face de l'allée piétonnière.

* SPANC : Les statuts vont être modifiés pour alléger les obligations de quorum.

* La commission de voirie se réunira prochainement pour prévoir les travaux 2018.

* Monsieur Frédéric RENAUD, nouveau correspondant du journal de Saône-et-Loire pour la commune de Vérosvres se présente.

La séance est levée à 22h00.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 03 avril 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,

MAIRIE DE VEROSVRES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

Présents : Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Denise TABOULOT, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Sylvie CHARVET, Danièle DUFOUR, Lionel CABATON, Alain MAZILLE, Marc EMORINE.

Excusée : Valérie PINON

Secrétaire de Séance : Robert BONIN

L'assemblée observe une minute de silence en hommage au Lieutenant-Colonel Beltrame suite aux évènements qui ont eu lieu le 23 mars dans l'Aube.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire, approuve le compte-rendu de la séance du 23 février 2018 à l'unanimité.

BUDGET 2018

Le Maire fait le compte-rendu de la commission finances de la communauté de communes St Cyr Mère Boitier où était présent le cabinet SIMCO, spécialisé en finances locales. Les ressources sont stables pour la communauté de communes. Le fonds de péréquation est équivalent.

Il rappelle que la loi de finances pour 2018 instaure, sous condition de revenus, le dégrèvement annoncé de la taxe d'habitation due pour les résidences principales. Ce dégrèvement doit permettre en 3 ans de dispenser environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe. Les taux respectifs des trois années 2018, 2019 et 2020 sont de 30 %, 65 % et 100 %. L'Etat compense totalement ce dégrèvement.

- Délibération n° 2018_12

Vote des taux d'imposition 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de revaloriser les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018,

RETIENT les taux suivants :

Taxe d'Habitation :	6,64 %
Taxe Foncière Bâti :	11,64 %
Taxe Foncière non bâti :	43,37 %

- Délibération n° 2018_13

Vote du Budget Primitif 2018 - Budget Principal de la Commune

Monsieur le Maire expose la liste des investissements prévus pour l'année 2018, à savoir l'achat d'un microtracteur, l'aménagement d'une aire d'accueil pour camping-cars, les planchers et travaux d'accessibilité à l'Eglise, l'achat de terrains, la réfection à neuf d'un pont, achat de petits outillages, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR:
ADOpte le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit:

	Dépenses	Recettes
Investissement	282 601,75 €	282 601,75 €
Fonctionnement	443 915,74 €	443 915,74 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14.

- Délibération n° 2018_14

Achat d'un microtracteur

Le Maire informe que pour entrer dans le dispositif « zéro phyto », les parties enherbées sur la commune ont augmenté. Il est donc nécessaire d'acheter un microtracteur pour entretenir ces surfaces. Des devis ont été demandés à plusieurs fournisseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'acheter un microtracteur,
ACCEPTE le devis de la société VERNAY de St Symphorien des Bois pour un microtracteur John Deere et ses options au prix de 12 986,67 HT.

- Délibération n° 2018_15

Remise à neuf du Pont de Chevannes

Le Maire rappelle la dégradation du pont de Chevannes sur la Semence et la nécessité d'une réfection à neuf de cet ouvrage.

Les travaux se feront sur les berges et ne toucheront pas le lit de la rivière. En ce sens, la Police de l'eau a donné son accord pour ces travaux. Plusieurs devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE le devis n° 0196 du 15 février 2018 de l'entreprise JAYET de Charolles concernant la remise à neuf du pont de Chevannes pour un montant de 15 684,00 € HT.

- Délibération n° 2018_16

Emploi en Contrat Unique d'Insertion

Le Maire fait part de la nécessité de renouveler le poste d'emploi aidé dans le cadre d'un contrat unique d'insertion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de renouveler l'emploi aidé de Monsieur THOR Luc dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) pour une durée de un (1) an à compter du 1^{er} avril 2018 ;

FIXE la durée hebdomadaire de cet emploi à 28 heures et une rémunération au SMIC majoré de 3 % ;

ACCEPTE de délivrer à Mr Luc THOR une formation selon les modalités du Parcours Emplois Compétences (PEC), à la charge de la collectivité ;

DEMANDE le versement d'une aide de l'Etat ;

DONNE POUVOIR au Maire pour signer la convention avec l'Etat et Monsieur Luc THOR, et toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier.

- Délibération n° 2018_17

Restauration Registres d'Etat Civil : 1881-1890 / 1891-1900 / 1901-1910

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une restauration de registres d'Etat Civil serait nécessaire afin de pouvoir conserver ces documents dans les archives de la Mairie. Plusieurs devis ont été établis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de restaurer les registres d'Etat Civil suivants:

- 1881-1890
- 1891-1900
- 1901-1910

ACCEPTE les devis de l'entreprise "La Relieuse" de BEAUBERY (71220) pour un montant total de 570,00 €.

SOLLICITE l'aide des Archives Départementales du Conseil Départemental au taux maximum pour la restauration de ces registres.

- Délibération n° 2018_18

Classement des Archives Communales

Le Maire indique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire a mis en place un service destiné à assurer la réorganisation et le classement des archives communales, afin d'en faciliter l'utilisation et la gestion quotidienne.

Vu le travail de classement, d'inventaire et d'élimination effectué par le centre de gestion en 2011,

Considérant qu'une partie des archives n'avait pas été prise en compte lors de ce classement (documents des années 1930 à 1970),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire appel au service Archives du Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour une intervention de tri, classement, inventaire et élimination des archives communales de Vérosvres non traitées lors de l'intervention de 2011; DONNE POUVOIR au Maire pour signer la convention et toutes pièces s'y rapportant;

DECIDE d'inscrire au budget les crédits et de mettre en recouvrement les recettes nécessaires pour l'application de ladite convention;

- Délibération n° 2018_19

Proposition Délégué SMAAA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE que le Maire Eric MARTIN représente la commune de Vérosvres auprès du Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA) en complément des délégués déjà proposés : Alain MAZILLE et Danièle DUFOUR.

- Délibération n° 2018_20

Achat Planches Alimentaires à la Salle Communale

Vu l'état dégradé des deux planches alimentaires situées sur le plan de travail de la cuisine à la salle communale, il est nécessaire de les remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la société PERRIER de Marcigny pour la fourniture de deux planches alimentaires pour un montant total de 450,00 € HT.

AFFAIRES DIVERSES

* FLEURISSEMENT : La commune de Vérosvres a obtenu le 2^{ème} prix au concours départemental des villes et villages fleuris dans la catégorie des communes de 251 à 500 habitants.

* Réflexion sur la création d'un parking à la sortie du bourg en face de l'allée piétonnière.

* SPANC : Les statuts vont être modifiés pour alléger les obligations de quorum.

* La commission de voirie se réunira prochainement pour prévoir les travaux 2018.

* Monsieur Frédéric RENAUD, nouveau correspondant du journal de Saône-et-Loire pour la commune de Vérosvres se présente.

La séance est levée à 22h00.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 03 avril 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,

MAIRIE DE VEROSVRES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

Présents : Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Denise TABOULOT, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Sylvie CHARVET, Danièle DUFOUR, Lionel CABATON, Alain MAZILLE, Marc EMORINE.

Excusée : Valérie PINON

Secrétaire de Séance : Robert BONIN

L'assemblée observe une minute de silence en hommage au Lieutenant-Colonel Beltrame suite aux évènements qui ont eu lieu le 23 mars dans l'Aube.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire, approuve le compte-rendu de la séance du 23 février 2018 à l'unanimité.

BUDGET 2018

Le Maire fait le compte-rendu de la commission finances de la communauté de communes St Cyr Mère Boitier où était présent le cabinet SIMCO, spécialisé en finances locales. Les ressources sont stables pour la communauté de communes. Le fonds de péréquation est équivalent.

Il rappelle que la loi de finances pour 2018 instaure, sous condition de revenus, le dégrèvement annoncé de la taxe d'habitation due pour les résidences principales. Ce dégrèvement doit permettre en 3 ans de dispenser environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe. Les taux respectifs des trois années 2018, 2019 et 2020 sont de 30 %, 65 % et 100 %. L'Etat compense totalement ce dégrèvement.

- Délibération n° 2018_12

Vote des taux d'imposition 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de revaloriser les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018,

RETIENT les taux suivants :

Taxe d'Habitation :	6,64 %
Taxe Foncière Bâti :	11,64 %
Taxe Foncière non bâti :	43,37 %

- Délibération n° 2018_13

Vote du Budget Primitif 2018 - Budget Principal de la Commune

Monsieur le Maire expose la liste des investissements prévus pour l'année 2018, à savoir l'achat d'un microtracteur, l'aménagement d'une aire d'accueil pour camping-cars, les planchers et travaux d'accessibilité à l'Eglise, l'achat de terrains, la réfection à neuf d'un pont, achat de petits outillages, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR:
ADOpte le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit:

	Dépenses	Recettes
Investissement	282 601,75 €	282 601,75 €
Fonctionnement	443 915,74 €	443 915,74 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14.

- Délibération n° 2018_14

Achat d'un microtracteur

Le Maire informe que pour entrer dans le dispositif « zéro phyto », les parties enherbées sur la commune ont augmenté. Il est donc nécessaire d'acheter un microtracteur pour entretenir ces surfaces. Des devis ont été demandés à plusieurs fournisseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'acheter un microtracteur,
ACCEPTE le devis de la société VERNAY de St Symphorien des Bois pour un microtracteur John Deere et ses options au prix de 12 986,67 HT.

- Délibération n° 2018_15

Remise à neuf du Pont de Chevannes

Le Maire rappelle la dégradation du pont de Chevannes sur la Semence et la nécessité d'une réfection à neuf de cet ouvrage.

Les travaux se feront sur les berges et ne toucheront pas le lit de la rivière. En ce sens, la Police de l'eau a donné son accord pour ces travaux. Plusieurs devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE le devis n° 0196 du 15 février 2018 de l'entreprise JAYET de Charolles concernant la remise à neuf du pont de Chevannes pour un montant de 15 684,00 € HT.

- Délibération n° 2018_16

Emploi en Contrat Unique d'Insertion

Le Maire fait part de la nécessité de renouveler le poste d'emploi aidé dans le cadre d'un contrat unique d'insertion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de renouveler l'emploi aidé de Monsieur THOR Luc dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) pour une durée de un (1) an à compter du 1^{er} avril 2018 ;

FIXE la durée hebdomadaire de cet emploi à 28 heures et une rémunération au SMIC majoré de 3 % ;

ACCEPTE de délivrer à Mr Luc THOR une formation selon les modalités du Parcours Emplois Compétences (PEC), à la charge de la collectivité ;

DEMANDE le versement d'une aide de l'Etat ;

DONNE POUVOIR au Maire pour signer la convention avec l'Etat et Monsieur Luc THOR, et toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier.

- Délibération n° 2018_17

Restauration Registres d'Etat Civil : 1881-1890 / 1891-1900 / 1901-1910

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une restauration de registres d'Etat Civil serait nécessaire afin de pouvoir conserver ces documents dans les archives de la Mairie. Plusieurs devis ont été établis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de restaurer les registres d'Etat Civil suivants:

- 1881-1890
- 1891-1900
- 1901-1910

ACCEPTE les devis de l'entreprise "La Relieuse" de BEAUBERY (71220) pour un montant total de 570,00 €.

SOLLICITE l'aide des Archives Départementales du Conseil Départemental au taux maximum pour la restauration de ces registres.

- Délibération n° 2018_18

Classement des Archives Communales

Le Maire indique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire a mis en place un service destiné à assurer la réorganisation et le classement des archives communales, afin d'en faciliter l'utilisation et la gestion quotidienne.

Vu le travail de classement, d'inventaire et d'élimination effectué par le centre de gestion en 2011,

Considérant qu'une partie des archives n'avait pas été prise en compte lors de ce classement (documents des années 1930 à 1970),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire appel au service Archives du Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour une intervention de tri, classement, inventaire et élimination des archives communales de Vérosvres non traitées lors de l'intervention de 2011; DONNE POUVOIR au Maire pour signer la convention et toutes pièces s'y rapportant;

DECIDE d'inscrire au budget les crédits et de mettre en recouvrement les recettes nécessaires pour l'application de ladite convention;

- Délibération n° 2018_19

Proposition Délégué SMAAA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE que le Maire Eric MARTIN représente la commune de Vérosvres auprès du Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA) en complément des délégués déjà proposés : Alain MAZILLE et Danièle DUFOUR.

- Délibération n° 2018_20

Achat Planches Alimentaires à la Salle Communale

Vu l'état dégradé des deux planches alimentaires situées sur le plan de travail de la cuisine à la salle communale, il est nécessaire de les remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la société PERRIER de Marcigny pour la fourniture de deux planches alimentaires pour un montant total de 450,00 € HT.

AFFAIRES DIVERSES

* FLEURISSEMENT : La commune de Vérosvres a obtenu le 2^{ème} prix au concours départemental des villes et villages fleuris dans la catégorie des communes de 251 à 500 habitants.

* Réflexion sur la création d'un parking à la sortie du bourg en face de l'allée piétonnière.

* SPANC : Les statuts vont être modifiés pour alléger les obligations de quorum.

* La commission de voirie se réunira prochainement pour prévoir les travaux 2018.

* Monsieur Frédéric RENAUD, nouveau correspondant du journal de Saône-et-Loire pour la commune de Vérosvres se présente.

La séance est levée à 22h00.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 03 avril 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,

MAIRIE DE VEROSVRES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

Présents : Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Denise TABOULOT, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Sylvie CHARVET, Danièle DUFOUR, Lionel CABATON, Alain MAZILLE, Marc EMORINE.

Excusée : Valérie PINON

Secrétaire de Séance : Robert BONIN

L'assemblée observe une minute de silence en hommage au Lieutenant-Colonel Beltrame suite aux évènements qui ont eu lieu le 23 mars dans l'Aube.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire, approuve le compte-rendu de la séance du 23 février 2018 à l'unanimité.

BUDGET 2018

Le Maire fait le compte-rendu de la commission finances de la communauté de communes St Cyr Mère Boitier où était présent le cabinet SIMCO, spécialisé en finances locales. Les ressources sont stables pour la communauté de communes. Le fonds de péréquation est équivalent.

Il rappelle que la loi de finances pour 2018 instaure, sous condition de revenus, le dégrèvement annoncé de la taxe d'habitation due pour les résidences principales. Ce dégrèvement doit permettre en 3 ans de dispenser environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe. Les taux respectifs des trois années 2018, 2019 et 2020 sont de 30 %, 65 % et 100 %. L'Etat compense totalement ce dégrèvement.

- Délibération n° 2018_12

Vote des taux d'imposition 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de revaloriser les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018,

RETIENT les taux suivants :

Taxe d'Habitation :	6,64 %
Taxe Foncière Bâti :	11,64 %
Taxe Foncière non bâti :	43,37 %

- Délibération n° 2018_13

Vote du Budget Primitif 2018 - Budget Principal de la Commune

Monsieur le Maire expose la liste des investissements prévus pour l'année 2018, à savoir l'achat d'un microtracteur, l'aménagement d'une aire d'accueil pour camping-cars, les planchers et travaux d'accessibilité à l'Eglise, l'achat de terrains, la réfection à neuf d'un pont, achat de petits outillages, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR:
ADOpte le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit:

	Dépenses	Recettes
Investissement	282 601,75 €	282 601,75 €
Fonctionnement	443 915,74 €	443 915,74 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14.

- Délibération n° 2018_14

Achat d'un microtracteur

Le Maire informe que pour entrer dans le dispositif « zéro phyto », les parties enherbées sur la commune ont augmenté. Il est donc nécessaire d'acheter un microtracteur pour entretenir ces surfaces. Des devis ont été demandés à plusieurs fournisseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'acheter un microtracteur,
ACCEPTE le devis de la société VERNAY de St Symphorien des Bois pour un microtracteur John Deere et ses options au prix de 12 986,67 HT.

- Délibération n° 2018_15

Remise à neuf du Pont de Chevannes

Le Maire rappelle la dégradation du pont de Chevannes sur la Semence et la nécessité d'une réfection à neuf de cet ouvrage.

Les travaux se feront sur les berges et ne toucheront pas le lit de la rivière. En ce sens, la Police de l'eau a donné son accord pour ces travaux. Plusieurs devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE le devis n° 0196 du 15 février 2018 de l'entreprise JAYET de Charolles concernant la remise à neuf du pont de Chevannes pour un montant de 15 684,00 € HT.

- Délibération n° 2018_16

Emploi en Contrat Unique d'Insertion

Le Maire fait part de la nécessité de renouveler le poste d'emploi aidé dans le cadre d'un contrat unique d'insertion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de renouveler l'emploi aidé de Monsieur THOR Luc dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) pour une durée de un (1) an à compter du 1^{er} avril 2018 ;

FIXE la durée hebdomadaire de cet emploi à 28 heures et une rémunération au SMIC majoré de 3 % ;

ACCEPTE de délivrer à Mr Luc THOR une formation selon les modalités du Parcours Emplois Compétences (PEC), à la charge de la collectivité ;

DEMANDE le versement d'une aide de l'Etat ;

DONNE POUVOIR au Maire pour signer la convention avec l'Etat et Monsieur Luc THOR, et toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier.

- Délibération n° 2018_17

Restauration Registres d'Etat Civil : 1881-1890 / 1891-1900 / 1901-1910

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une restauration de registres d'Etat Civil serait nécessaire afin de pouvoir conserver ces documents dans les archives de la Mairie. Plusieurs devis ont été établis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de restaurer les registres d'Etat Civil suivants:

- 1881-1890
- 1891-1900
- 1901-1910

ACCEPTE les devis de l'entreprise "La Relieuse" de BEAUBERY (71220) pour un montant total de 570,00 €.

SOLLICITE l'aide des Archives Départementales du Conseil Départemental au taux maximum pour la restauration de ces registres.

- Délibération n° 2018_18

Classement des Archives Communales

Le Maire indique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire a mis en place un service destiné à assurer la réorganisation et le classement des archives communales, afin d'en faciliter l'utilisation et la gestion quotidienne.

Vu le travail de classement, d'inventaire et d'élimination effectué par le centre de gestion en 2011,

Considérant qu'une partie des archives n'avait pas été prise en compte lors de ce classement (documents des années 1930 à 1970),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire appel au service Archives du Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour une intervention de tri, classement, inventaire et élimination des archives communales de Vérosvres non traitées lors de l'intervention de 2011; DONNE POUVOIR au Maire pour signer la convention et toutes pièces s'y rapportant;

DECIDE d'inscrire au budget les crédits et de mettre en recouvrement les recettes nécessaires pour l'application de ladite convention;

- Délibération n° 2018_19

Proposition Délégué SMAAA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE que le Maire Eric MARTIN représente la commune de Vérosvres auprès du Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA) en complément des délégués déjà proposés : Alain MAZILLE et Danièle DUFOUR.

- Délibération n° 2018_20

Achat Planches Alimentaires à la Salle Communale

Vu l'état dégradé des deux planches alimentaires situées sur le plan de travail de la cuisine à la salle communale, il est nécessaire de les remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la société PERRIER de Marcigny pour la fourniture de deux planches alimentaires pour un montant total de 450,00 € HT.

AFFAIRES DIVERSES

* FLEURISSEMENT : La commune de Vérosvres a obtenu le 2^{ème} prix au concours départemental des villes et villages fleuris dans la catégorie des communes de 251 à 500 habitants.

* Réflexion sur la création d'un parking à la sortie du bourg en face de l'allée piétonnière.

* SPANC : Les statuts vont être modifiés pour alléger les obligations de quorum.

* La commission de voirie se réunira prochainement pour prévoir les travaux 2018.

* Monsieur Frédéric RENAUD, nouveau correspondant du journal de Saône-et-Loire pour la commune de Vérosvres se présente.

La séance est levée à 22h00.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 03 avril 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,